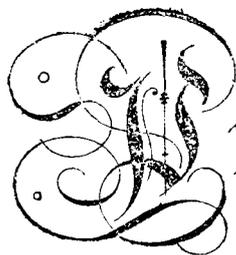
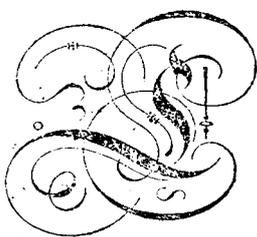


On s'abonne à Lyon, place Saint-Jean, N.° 5; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.



# Le Précurseur



9 NOVEMBRE



Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

## Journal de Lyon & du Midi.

LYON.

M. Permon, lieutenant de police en cette ville, ayant obtenu un congé, M. le préfet du département a pris, à compter du 8 de ce mois, l'exercice des fonctions attribuées à ce magistrat, jusqu'à ce qu'il soit de retour à son poste.

— Le *Drapeau blanc*, nous annonce que le *Précurseur* existant à Lyon il y a 22 ans, n'a duré que quinze jours. *S'il eut justifié son titre, il existerait sans doute encore*; le *Journal de Lyon* peut rassurer à cet égard et ses abonnés et le *Drapeau blanc*.

— Le *Courrier français* et le *Drapeau blanc* sont en discussion au sujet de M. Haller. Comme tout git dans une faute d'orthographe, il est à présumer que leurs lecteurs n'auront pas long-temps à souffrir de ces maieseries.

— Le *Moniteur* du 6, contient une ordonnance du Roi qui accorde une prime de dix francs par cent kil., jusqu'au premier avril, sur les cotons des deux Amériques qui auront été chargés par des navires français hors d'Europe, dans les ports ou colonies autres que ceux ou celles de l'union, et qui seront importés pour la consommation du royaume.

L'article 2 de l'ordonnance du 20 juin est maintenu.

— On écrit de Chaumont, 5 novembre : « Depuis long-tems on annonçait l'intention dans laquelle était le gouvernement de faire fortifier Langres et Chaumont. On vient de publier dans ces deux villes la défense expresse de faire de nouvelles constructions dans les faubourgs, et d'ajouter ou apporter des changemens aux anciennes.

— Un voyageur avait répandu à Montauban la nouvelle que deux personnes étaient mortes à Auch de la fièvre jaune. Quelque invraisemblable qu'elle fût, elle avait pris de la consistance et aurait pu inspirer des alarmes, si par le voisinage et les rapports existans avec cette dernière ville, on n'avait pas été à l'appartenance de la fausseté du rapport du voyageur.

— Le bruit court que les régimens de la garde impériale russe quitteront la Pologne russe, pour prendre leurs quartiers d'hiver à St-Petersbourg. Si cette nouvelle se confirme, nous pourrions croire à quelques rapprochemens entre la Russie et la Porte. Les conférences qui ont lieu en ce moment à Hanovre, accrédiateraient cette opinion. Il paraîtrait certain, d'après cela, que du moins il n'y aura pas de guerre cet hiver; mais les troupes n'en doivent pas moins rester au grand complet: l'ordre porte même qu'on ne délivrera aucun congé, ne fut-ce que de quelques jours. Il y a échange continu de courriers entre St-Petersbourg et l'Allemagne. D'un autre côté, d'après Witespk, S. M. l'empereur aurait remis lui-même au baron Strogonoff, la grande croix de l'ordre de St-Waldimir, à raison sans doute de la conduite qu'il a tenue à Constantinople.

Nous ferons connaître très-incessamment le firman du Grand-Seigneur: nous donnerons une traduction fidèle de cet acte écrit, contre tout usage, de sa propre main.

— Il vient de paraître en Allemagne une réfutation très-remarquable de la lettre de M. de Haller à sa famille, par un docteur de l'université de Léipsic. Cet ouvrage est écrit en effet avec un genre de talent que nous ne voulons pas qualifier. Toutefois nous observons que M. Czschirner n'est pas heureux dans le choix des sujets de ses dissertations. Il a rempli un grand nombre de ses pages d'une dissertation très-oiseuse sur l'expression de retour à la religion catholique employée par M. de Haller; d'autres sont consacrées à gronder M. de Haller de ce qu'il a osé avancer que la religion catholique peut se glorifier d'une tradition non-interrompue; d'un ministère fondé sur l'ordination légitime des prêtres, etc. Ces réfutations sont extrêmement faibles, et nous sommes obligés de convenir que cette tâche difficile à remplir n'aurait pas dû entrer dans le plan de M. de Czschirner. Il nous paraît singulier que cet auteur cite; pour appuyer ses raisonnemens, les réformes successives, faites par les conciles dans l'église catholique.

En lisant les passages les plus remarquables de l'écrit de M. Czschirner; on serait tenté de croire que c'est une apologie de la religion romaine, déguisée sous le nom de réfutation. Nous reviendrons sur cette singulière production, si jamais elle obtient les honneurs d'une traduction dans notre langue.

— Le soin religieux que la couronne semble avoir pris d'enlever aux passions, quelles qu'elles soient, le prétexte de s'emparer d'une seule des paroles tombées de si haut, atteste à la fois combien elles ont peu à espérer de la session qui se prépare, et combien la France doit peu redouter leurs succès. La haute sagesse qui veille sur l'état nous a donné une nouvelle leçon constitutionnelle, en abandonnant les dépositaires du pouvoir royal et les deux autres pouvoirs législatifs aux chances de la raison et du talent, et en désintéressant le trône de luttes parlementaires.

— On assure que, des diverses propositions qui doivent occuper la session de 1821, les seules déjà connues se bornent au budget, à la loi sur les journaux et écrits périodiques, à une loi sanitaire et à un projet qui règle la nomination des juges de paix selon des conditions conformes à l'esprit de la loi électorale actuellement en vigueur.

— Le *Moniteur* a raison de ne pas s'engager à insérer toutes les lettres dont le menaçait un correspondant nouveau qui a dessein de traiter du parti de l'opposition. Le premier essai qui contient le *Moniteur* du 9 novembre, prouve en effet que si ce correspondant sait le latin, car il en cite, il ne sait pas du tout la France. La France de la révolution (et nous sommes heureux d'être autorisés par son exemple à nous servir de cette expression pleine de sens), la France de la révolution n'est, selon lui, qu'un affreux chaos de divisions, de contrariétés et d'isolement, en un mot, une dissolution complète de société. Il faut la recomposer, cette société qui n'est plus. Demandez à cet écrivain son secret; il vous répond en vous demandant du tems, beaucoup de tems. Il ne fait pas, sans doute, cinq ou six lettres pour développer ce beau mystère. Il ne resterait plus qu'à dormir, comme Epiménide, jusqu'au jour fixé; c'est peut-être le conseil que l'auteur de ces lettres se promet de donner, dans la seconde, à ses lecteurs, et c'est peut-être aussi pour les forcer à le suivre qu'il continuera d'écrire.

Toutefois nous ne voulons pas nous endormir sur une proposition de la nature de celle-ci: la société en France est dissoute par l'individualité; il faut la reconstruire. Et comment cela?

Vous dites qu'on ne fait pas des institutions; sachez donc reconnaître aussi qu'on ne fait pas une révolution telle que la révolution française; elle se fait, et elle est faite long-tems avant de se produire. Aussi on ne peut pas la défaire, mais seulement la dégager de toutes les impuretés que les passions des hommes et le travail de son enfantement y ont mêlées.

Cette individualité que vous accusez, c'est celle du patriotisme; on n'a plus besoin d'esprit de corps, depuis qu'on y a substitué l'amour de la patrie. On ne vit plus pour quelques hommes, pour quelques intérêts, depuis qu'on vit pour tout le monde, pour l'état tout entier. Cette division du sol, cause et conséquence à la fois de la division infinie de la population, c'est la richesse de la France et de chaque famille française. Comparez l'agriculture et l'industrie de la France ancienne avec celles de la France nouvelle. Toute cette question a été dès long-tems décidée par des chiffres; ce qui restait à la restauration, c'était donc de séparer les maux des biens de cette révolution sociale, qui ne dait pas en effet d'un jour et d'un instant: elle venait de plus loin.

— Nous prévenons charitablement les propriétaires du *Times* que leurs correspondans de Paris gagnent fort mal leur argent. Sans nous imposer l'ennui de rectifier toutes les erreurs que lui fait commettre sans cesse l'ignorance de l'état réel des choses en France; nous ne nous attachons qu'à relever un fait qui nous intéresse plus particulièrement. Le *Journal de Paris*, selon lui, ne peut réussir à faire croire à son indépendance. Dans tous les cas, le correspondant d'un journal étranger serait un fort mauvais juge en pareille matière. Mais, en même tems; ce correspondant annonce que la *Gazette* a succédé au *Journal de Paris* dans la faveur ministérielle. Nous ignorons si nos doctrines sont en effet jugées avec défaveur par les ministres du Roi, fondateur de la Charte; la Charte et le Roi, voilà notre devise; mais nous ne présumons pas que ce soit toujours celle de la *Gazette*. La *Gazette* elle-même proteste aujourd'hui contre l'assertion du correspondant, et se défend beaucoup de la faveur ministérielle. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en faire notre compliment tout particulier à M. Colnet, qui certes, de tous

les écrivains de Paris, eût été le plus embarrassé de se trouver, en matin, écrivain ministériel. Aussi avons-nous été très satisfaits de voir, depuis quelques jours, ses articles spirituels succéder à de longues et graves colonnes qui auraient pu faire croire un moment au récit du *Times*, si la *Gazette* ne le démentait aujourd'hui d'une manière aussi solennelle. Quoi qu'il en soit, ce qui reste de moins douteux dans tout ceci, c'est l'indépendance du *Journal de Paris*. (*Journal de Paris*.)

QUÊTE pour les Français qui se trouvent à Barcelone dans une extrême misère.

L'intendance sanitaire de Perpignan avait appris, avec douleur, qu'un grand nombre de Français était à Barcelone dénué de tout; que vingt-cinq d'entr'eux, pressés par la faim, enterraient les pestiférés, pour une très-faible rétribution journalière. Soulager des compatriotes aussi malheureux, était un devoir, un besoin. Aussitôt les membres de l'intendance, d'un voix unanime, résolurent de faire une quête dans Perpignan, et prièrent M. le Préfet de vouloir bien envoyer, en attendant, une somme de *cinq cents francs*, prise sur les fonds votés par le conseil général du département, pour les secours publics. Bien persuadé d'avance que le conseil général et le ministre en approuveraient un tel emploi, ce bienfaisant administrateur s'empressa de souscrire au désir qui venait de lui être exprimé. Cette première somme, adressée à M. le docteur Pariset, et à ses courageux collègues, a déjà séché bien de larmes; déjà ces dignes Français sont devenus les interprètes de nos compatriotes reconnaissans. M. le préfet, voulant que la quête délibérée fût annoncée avec une grande publicité, pria MM. les curés d'en parler au prône dimanche dernier, vingt-un du courant. Nos respectables pasteurs saisirent, avec empressement, une occasion nouvelle d'être utiles; leurs pieuses recommandations furent écoutées. Lundi vingt-deux, MM. les avoués près le tribunal de première instance de Perpignan, voulurent devancer la quête. L'un d'eux, M. Saisset, vint en leur nom, apporter la somme de *deux cent quarante francs*. Le lendemain, les membres de l'intendance sanitaire parcoururent différents quartiers de la ville, partout ils furent accueillis avec une bienveillance empressée; le denier de la veuve se confondit avec l'offrande du riche; ils virent, avec attendrissement, des artisans pauvres, à qui par discrétion ils n'avaient rien demandé, les rappeler, aller au devant d'eux, jaloux de contribuer aussi, malgré leurs faibles moyens, à cet acte de bienfaisance. Plusieurs personnes absentes le jour de la quête viennent depuis lors grossir à l'envi la somme destinée au soulagement d'une aussi grande infortune. Les mesures prises par M. le Préfet en assureront une distribution juste, éclairée, proportionnée aux besoins de chacun. La ville de Perpignan vient de s'honorer par un aussi bel exemple; elle trouvera sans doute beaucoup d'imitateurs dans les Pyrénées-Orientales et les départemens voisins.

Une souscription a été ouverte dans cette intention, au bureau de notre Journal. Nous publierons chaque jour le nom des souscripteurs et le montant des dons.

#### CORRESPONDANCE.

Marseille. 5 novembre 1821.

Les dernières nouvelles de la Grèce ont apporté les détails suivans, dont nous pouvons garantir l'authenticité :

Les autorités turques de Salonique ont envoyé des députés aux Grecs de la péninsule de Cassandra, pour leur annoncer l'amnistie du Grand-Seigneur, et traiter avec eux de la paix. Le Grand-Seigneur promettait aux Grecs une amnistie générale, et les mêmes prérogatives dont ils ont joui jusqu'à présent; mais les Grecs, instruits par l'expérience de la perfidie de la Porte, et n'ayant jamais trouvé dans son appui d'autres prérogatives que celles de l'esclavage, ont fait aux députés turcs la réponse suivante : « Allez dire au pacha de Salonique, qu'avant d'entendre ses propositions de paix, nous avons des demandes à lui faire; avant de nous fier à sa foi, et de ne plus le regarder comme ennemi, nous lui disons : Pacha, rappelle-toi nos femmes, nos sœurs que tu as arrachées de nos bras, et que tu as vendues comme esclaves en Asie, que tu as fait déshonorer publiquement, pour te venger de nous, et qu'après un traitement aussi odieux, nous ne pouvons plus nous résoudre à reconnaître pour nos épouses légitimes, si tu nous les rendais; pense à ces offenses mortelles, et demande-toi s'il y a une indemnité possible à ton pouvoir ou à tes richesses pour les réparer : médite ta réponse.... Si tu crois qu'il y en ait, nous te demanderons encore, avant de t'accorder la paix, nos enfans que tu nous as enlevés pour les faire servir à tes passions infâmes, et les faire élever dans ta fausse religion, afin que le lien le plus doux de la nature devint pour nous la source de nos douleurs présentes et de notre effroi à venir. Si tu veux la paix avec nous, rends-nous tes armes, car nous connaissons ta perfidie, et nous ne pouvons faire aucun traité avec toi, tant que tu auras les moyens de le violer. Si tu veux la paix, donne-nous pour habitation la ville de Salonique, en indemnité des 75 villages que tu nous as brûlés; laisse sortir Ali-Pacha de la forteresse de Janina, où tu le tiens bloqué, et cesse de lui faire la guerre, car il est maintenant notre ami et notre allié. Si tu veux la paix avec nous, ressuscite, si tu le peux, Kitno, Balano et Menexé, régisseurs tranquilles de Salonique, que tu as inhumainement massacrés. Si tu pouvais faire toutes ces choses, nous exigerions

encore que toutes les places de Salonique fussent données à des Grecs : car il ne convient pas plus à des abeilles d'avoir un renard pour roi, qu'à un Grec d'avoir un Turc pour maître. »

FRANCFORT, 3 novembre.

Vous désirez, monsieur, que je vous fasse parvenir les nouvelles les plus certaines sur la lutte qui désole l'Orient, et sur les transactions diplomatiques qui pourraient s'y rapporter. La recommandation que vous me faites de ne pas accueillir légèrement les bruits contradictoires que les zéloteurs des deux partis répandent à chaque instant, m'impose une tâche assez difficile. Je chercherai cependant à me conformer à vos désirs, et je vous en donnerai une preuve dès ce moment, en passant sous silence, mille et une nouvelles qui mettent en sursaut nos gobe-mouches politiques ( en allemand, Kannengiesser. )

Voici ce que je peux pour le moment vous mander de plus probable, car la variété des nouvelles politiques est telle dans notre pays, qu'un homme sensé doit y regarder à deux fois avant de les certifier.

Les Turcs ont réussi à ravitailler dans le courant du mois de septembre dernier, les places de Corone et de Patras.

Le tort qui en résulte pour la cause des Grecs sera difficile à réparer. Ceux-ci ont été plus heureux à Modon : les Turcs ont été repoussés avec grande perte, et obligés de se rembarquer.

Vous aurez reçu la nouvelle de la prise de Tripolizza avant nous, puisqu'elle nous est arrivée par Trieste; elle se trouve aujourd'hui confirmée par un journal officiel d'Autriche. ( La Gazette de Milan. )

Des lettres authentiques de Cérès en Macédoine, les 5 et 6 octobre, nous apprennent que le nouveau pacha de Salonique, après avoir attiré des renforts très-considérables, a vainement tenté d'attaquer les lignes grecques près de Cassandre. Il a été repoussé avec une perte de trois mille hommes; cette attaque infructueuse, aurait tellement découragé ses soldats d'Asie, qu'ils se seraient séparés, partie pour piller les villages et les villes du plat pays, partie pour chercher à retourner dans leurs foyers.

La position des chrétiens de Salonique devient plus cruelle à mesure que les Turcs éprouvent des revers. Le hatti-Shérif du Grand-Seigneur suspendu pour quelque tems à Constantinople reçoit son entière exécution dans les provinces.

Les nouvelles qu'on a reçues à ce sujet des frontières de la Turquie ne laissent pas le moindre doute sur les intentions hostiles de la Porte. Celle-ci paraît avoir rejeté toute espèce de médiation; mais ici on paraît assez peu s'inquiéter de ces mesures hostiles, qui, en effet, tomberont d'elles-mêmes, parce qu'il sera impossible à la Porte de tenir sur pied, de solder et de nourrir un armement aussi considérable. On assure, au reste, que quelques-unes des grandes puissances persistent à vouloir maintenir la paix avec la sublime Porte, et ne regardent son appel fait aux Musulmans, que comme une chose qui ne tirera à conséquence qu'autant qu'on le vaudra bien. On accuse, au reste, milord Strangford de n'avoir protesté contre cette mesure que pour la forme....

On ne sait pas encore quelle sera l'attitude que prendra la Russie, à la suite des mesures hostiles du gouvernement ottoman. On attend ici avec une vive curiosité les nouvelles de Saint-Petersbourg et d'Odessa. Tout ce que je peux vous dire, c'est que les mouvemens faits par l'armée russe depuis quinze jours, sont de nature à faire présumer que le gouvernement russe veut rester maître de prendre dans cette circonstance tel parti qui lui paraîtra convenable.

Je dois vous observer, si vous ne le savez déjà, que ce serait mal à propos que vous attachiez de l'importance à la manière dont quelques feuilles officielles de l'Allemagne rendent compte des affaires du Levant; nous savons ici à quoi nous en tenir au sujet de leurs articles.

Vous me demandez de quel œil on voit ici la révolution d'Espagne. Cette question est sans doute fort importante; mais vous ne permettez de ne pas l'approfondir entièrement, du moins pour le moment. Les classes inférieures de notre population y font aujourd'hui tort peu d'attention, depuis les affaires de l'Orient. Les personnes qui appartiennent aux classes supérieures de la société s'en occupent encore; mais c'est pour blâmer la témérité, tout en approuvant quelquefois les motifs de cette révolution. Quelques théologues protestans y trouvent matière pour lancer de violentes diatribes contre le papisme; mais on ne les lit pas. Les diplomates, enfin, prétendent que les Espagnols videront leur querelle entre eux, et ne considèrent la puissance de leurs souverains respectifs, que comme un grand corps de réserve, qui ne devra donner que lorsque la puissance qui doit naturellement les observer ne pourra plus suffire pour leur en imposer.

ODESSA, 13 octobre.

Aujourd'hui vient d'arriver un courrier du cabinet de St-Petersbourg, qui a fait ce long voyage dans cinq jours. Ses dépêches ont été de suite remises à M. le comte de Langeron, notre gouverneur. Depuis, le bruit se répand que nos troupes, stationnées dans l'Ukraine, ont reçu l'ordre de se rendre en marches forcées sur les bords du Pruth.

**CONSIDÉRATIONS** sur l'institution du ministère public, dans le système de l'accusation judiciaire, d'après les législations anciennes, le droit criminel actuel en France, et les principes de la charte. A Paris chez Plancher, libraire, quai St-Michel, maison des Cinq-Arcades. 1 volume in-8.° Prix : 5 francs 50 centimes; par M. C. J. Robillard, juge au tribunal de première instance de Grenoble; avec cette épigraphe : *Plus un gouvernement par sa nature élève la dignité de l'homme et met de prix à sa liberté : et plus la sollicitude des citoyens doit se porter sur ce qui intéresse les droits de l'humanité, le soulagement de l'infortune.*

Cet ouvrage d'un juriconsulte philosophe est un titre que l'auteur acquiert à l'estime des hommes. en parcourant les annales judiciaires, le magistrat a eu, plus d'une fois, l'occasion de déplorer les résultats funestes des erreurs de la justice, il a vu l'accusé condamné sur des preuves incertaines, les préjugés ou l'opinion populaire l'emportant sur les incertitudes; l'innocent immolé pour le coupable, et les suites trop fréquentes des vices de l'ancienne législation. »

Grâce au système des lois nouvelles, ces exemples douloureux sont rares. Cependant notre code n'a pas encore atteint le degré de sagesse où il doit parvenir.

Le ministère public, cette partie essentielle et active des procès criminels, offre un vaste champ aux réflexions d'un magistrat. M. Robillard trace des principes qui devraient être gravés dans les sanctuaires de la justice et dans les cœurs qui sont munis de ce pouvoir tutélaire qui intéresse non-seulement la société en général, mais chacun de ses membres en particulier, par l'action redoutable qu'il exerce sur le crime et ses auteurs.

L'écrivain présente d'abord l'histoire de la législation criminelle jusqu'à l'assemblée constituante, et passe ensuite à l'état présent de la législation. Il traite ensuite l'article de l'accusation, et la compare avec celle de l'ancienne législation. Il passe ensuite au ministère public, aux résultats de cette institution, aux recherches historiques qui s'y rapportent. Le magistrat se montre toujours ennemi de l'arbitraire et ami sincère de l'humanité. Son ame énergique se montre surtout quand il traite de la violation du domicile, des arrestations, de la liberté individuelle, des maisons de détention, du secret, de l'opposition à la mise en liberté.

S'il blâme quelquefois la sévérité portée à l'extrême, il ne se montre pas moins ennemi d'une faiblesse coupable. Son opinion sur les exécutions est celle de Raynal. Convaincu que, du châtimement d'un coupable, il doit sortir une espèce d'instruction publique, monsieur Robillard est partisan de l'emploi des images morales. Nous le laisserons développer sa pensée.

Un supplice a-t-il lieu, la machine à l'instant disparaît et ne laisse pas les traces du passé; dans les pays où la place publique n'est pas celle du marché, quand le jour de l'exécution n'est pas celui qui produit un grand concours de monde, on ignore s'il se fait un exemple. Pourquoi l'appareil ne resterait-il pas jusqu'à la fin du jour? on le couvrirait d'un immense voile de deuil, revêtu du signe blanc de la Croix religieuse. Cette image de tristesse serait un avertissement de prendre garde, et une pudeur envers l'humanité.

L'ouvrage de monsieur Robillard est terminé par la théorie de l'excuse en matière de peines, et de la nécessité de généraliser l'article 465 du code pénal de 1810; loi qu'il appelle une surprise du despotisme que des lauriers nous cachèrent.

Honneur au magistrat dont la voix s'élève pour combattre les abus, et qui se croit moins appelé à maintenir les vices des lois existantes qu'à chercher à les réprimer, et qui veut convaincre les magistrats que la loi doit toujours être expliquée dans le sens le plus moral et le plus humain.

PARIS, 6 novembre.

Le Roi a entendu la messe dans ses appartemens.

M. de Douhaut Wieland a eue l'honneur de présenter au Roi une collection de pierres colorées et non colorées artificielles; S. M. a témoigné à cette artiste toute sa satisfaction de son intéressante découverte.

Le Roi a reçu en audience particulière M. gr l'archevêque d'Avignon et M. le duc Doudeauville, président de collège.

Après la messe, le Roi a travaillé avec M. le duc de Richelieu; à une heure, S. M. a reçu le corps diplomatique qui a été introduit avec le cérémonial accoutumé. Les ambassadeurs ont été ensuite faire visite à Monsieur.

Madame la duchesse de Berri est partie ce matin pour Rosny, où elle doit passer quelques jours.

Le Roi n'est pas sorti pour sa promenade accoutumée.

Les enfans de France ont été à Bagatelle.

Madame a été se promener à cheval à Bagatelle.

Monsieur est sorti à 9 heures pour la chasse dans le bois de Vincennes.

M. Ravez est tout à fait rétabli de son indisposition, il pourra assister aux premières séances.

Le 5<sup>e</sup> octobre, les préposés des douanes en station à Arras ont effectué une saisie de dix-neuf schals de Cachemire.

On assure que le procès en diffamation de M. de Montéligier contre M. Barbier-Dufay, ou de M. Barbier-Dufay contre M. de Montéligier, sera porté sur le rôle pour la fin de ce mois.

Le prince Grégoire Ypsilanti est arrivé le 5<sup>e</sup> octobre à Francfort; il se rend à Paris.

On dit que le voyage du roi d'Angleterre à Paris n'est que différé, et que ce monarque visitera notre capitale au mois de juillet.

L'instruction contre l'auteur, l'imprimeur et les distributeurs des chansons de MM. Béranger est commencée. Samedi, plusieurs libraires ont subi un interrogatoire devant M. Mathias, juge d'instruction; et hier, dimanche, M. Béranger et son imprimeur, M. Firmin Didot, ont été interrogés par le même magistrat.

Pendant le mois de septembre dernier, le tribunal de simple police de Paris a rendu 1193 jugemens sur des contraventions qui lui ont été dénoncées par la préfecture de police; dans le nombre de ces jugemens, ils s'en trouve 453 pour contraventions relatives aux voitures en général, telles que voitures en maraude, abandonnées, mal dirigées, causant de l'embarras, dépourvues de marque, de lumières, etc., et cochers refusant de marcher, ou exigeant une surtaxe, etc.

## CHAMBRE DES PAIRS.

BULLETIN DE LA SÉANCE du 6 novembre 1821.

La chambre des Pairs s'est réunie aujourd'hui à midi, sous la présidence de M. le chancelier.

À l'ouverture de la séance, M. le président a, suivant l'usage, appelé au bureau, pour remplir provisoirement les fonctions de secrétaires, les quatre Pairs les moins âgés, parmi ceux qui se trouvaient présens.

Le bureau provisoire ainsi formé se composait de MM. le baron de Beurnonville, le duc de Coigny, le duc de Mortemart et le comte de Coulteux.

Il a ensuite été procédé au scrutin pour la nomination des secrétaires définitifs, la majorité des suffrages ayant été acquise à MM. le marquis de Man, le vicomte d'Ambray, le comte Curjal et le comte de Castellanne, ils ont été proclamés secrétaires de la chambre, pour la session de 1821.

La chambre s'est occupée en second lieu de la nomination d'une commission spéciale pour la rédaction d'un projet d'adresse au Roi, en réponse au discours prononcé par S. M. dans la séance royale. Les membres de cette commission sont, MM. le marquis de Pastoret, le duc Doudeauville, le marquis de Lally, le marquis de Bonny et le vicomte de Montmorency.

La chambre se réunira lorsque cette commission sera prête à lui faire son rapport.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 6 novembre.

À une heure et demie la séance est ouverte.

M. Anglès, président d'âge, occupe le fauteuil.

MM. les marquis de Nicolai, Pumana, le comte de Bernis et MM. de Curzai, de Vaulchier et de Chastellux, secrétaires provisoires, sont appelés nominativement par M. le président, et prennent leurs places aux bureaux.

M. Anglès lit ensuite une lettre de M. le maréchal Oudinot, commandant de la garde nationale, qui offre de fournir à la chambre une garde d'honneur.

M. le président déclare que l'assemblée accepte cette offre et en fait des remerciemens à M. le maréchal.

M. Anglès procède ensuite au tirage des bureaux.

Soixante membres environ se trouvent placés sur les bancs de droite et du centre: à la gauche, arrivent successivement MM. Lafayette, B.-Constant, Admyrault, Leseigneur, Chauvelin, Etienne, Foy, Casimir-Perrier, Lafitte et plusieurs autres.

Lorsque M. le président a terminé le tirage des bureaux, il invite MM. les membres à se rendre dans leurs bureaux respectifs.

Plusieurs voix à gauche: Nous ne les connaissons pas.

M. Méchin: Plusieurs réclamations étant parvenues à la chambre, il serait à propos qu'elles fussent annexées aux pièces qui seront soumises à l'examen des bureaux.

M. Peyronnet, placé au milieu de la salle, prononce un long discours, qui est interrompu de tous côtés par les cris à la tribune! il soutient que les réclamations ne peuvent encore être soumises à l'examen des bureaux provisoires.

M. le président prononce quelques mots au milieu du tumulte, et ne pouvant se faire entendre, il quitte le fauteuil.

MM. les députés, dont le nombre s'est augmenté progressivement jusqu'à deux cents, restent debout au milieu de la salle, et causent entr'eux. Ils se retirent enfin, et la séance est levée et remise à demain.

M. les députés se sont ensuite réunis dans leurs bureaux pour nommer les présidens et secrétaires. Voici le résultat de cette opération.

- 1.<sup>er</sup> Bureau. MM. Magneval, président; Bazire, secrétaire.
- 2.<sup>e</sup> Bureau. MM. Anglès, président; Chastellux, secrétaire.
- 3.<sup>e</sup> Bureau. MM. de Cardonnel, président; Vaulchier, secrét.
- 4.<sup>e</sup> Bureau. MM. de Floirac, président; de Peyronnet, secrét.
- 5.<sup>e</sup> Bureau. MM. de Vaublanc, président; le baron Lafont, sec.
- 6.<sup>e</sup> Bureau. MM. Bellard, président; de Bernis, secrétaire.
- 7.<sup>e</sup> Bureau. MM. Chellaud de la Rigaudie, président, de Kergorlay, secrétaire.

S.<sup>e</sup> Bureau. MM. Benoît, président; de Nicolai, secrétaire.  
1.<sup>o</sup> Bureau. MM. de Maysart, président; Regnouf de Vains, secrétaire.

## EXTERIEUR.

DE BRUXELLES, le 5 novembre.

M. Van Markel-Bouwer, membre de la seconde chambre des États-généraux, et nommé dernièrement conseiller d'état, se rendant de La Haye à Zutphen, est mort en route.

La gazette officielle de Berlin réfute le bruit qui avait couru à Bruxelles que deux princesses de Hesse, nièces de S. M. la reine des Pays-Bas, ont été présentées à S. M. le roi d'Angleterre, lors de son passage à Bruxelles.

— S. M., par arrêté du 20 octobre, n.<sup>o</sup> 68, et sur la présentation de MM. Meulenaere et Goethals, vicaires-généraux capitulaires, a conféré deux bourses et trois demi-bourses vacantes au séminaire de Gand.

ANGLETERRE. — LONDRES, 5 novembre.

Les journaux de Londres du 5 novembre, donnent d'après les agens de Lloyd, des détails sur un fort coup de vent dans les Antilles, la nuit du 9 septembre, par lequel plusieurs avaries ont eu lieu dans ces mers. Le navire américain le général *Jakson*, a été jeté à la côte à Neris. Le *Mars*, de la Dominique, a été mis en pièces sur la côte ainsi que le *John de Neris*.

201 maisons ont été renversées à la Basse-Terre; trois corvettes et leur équipage ont péri à l'ancre. Un gros vaisseau parti ce matin de la pointe à Pitre pour Rouen, a eu tous ses mâts brisés, mais il est rentré à Basse-Terre, où l'on craint qu'il n'ait été jeté à la côte.

D'après un ordre du duc d'York, général en chef, les troupes qui traverseront la ville de Londres ne marcheront plus que par un rang de file.

La gazette de Charleston, du 27 septembre, donne le plan de gouvernement provisoire qui a été adopté à la suite de la suspension d'armes, qui avait eu lieu au Mexique entre les patriotes et les royalistes, par laquelle les portes de la Vera-Cruz avaient été ouverte, et les prisonniers de chaque parti mis en liberté.

Ce projet de gouvernement proposé par le colonel don Augustin Yrarrivide à S. Exc. le vice-roi de la Nouvelle-Espagne le comte de Vendito reconnaît la religion catholique apostolique et romaine, à l'exclusion de toute autre; dans l'empire du Mexique.

Saxe-Weimar, le 29 octobre.

L'auteur des écrits sataniques, qui depuis quelques temps fixaient sérieusement l'attention de l'autorité, est enfin connu. C'est un cordonnier qui est plongé dans la plus affreuse misère. La police avait promis une prime de 100 talers à celui qui le ferait connaître. La personne qui s'est chargée de ce soin, n'a pas voulu de la prime, et l'a fait remettre à la femme et aux enfants du nouveau prophète.

On a trouvé chez ce dernier des écrits exaltés et apocalyptiques; il a essayé de résister à la force armée, qui s'est cependant emparée de sa personne.

Cet homme assure très-sérieusement qu'il est immortel, ayant été incarné sept fois de suite, et qu'il est envoyé par Dieu pour prêcher pénitence et conversion.

AUTRICHE. — VIENNE, 28 octobre.

S. M. impériale vient de nommer chambellan le lieutenant de cuirassier, comte Gustave de Stubenberg; le lieutenant, baron de Staudach, et le colonel, comte Seccopieri.

Des bruits sinistres ont couru ce matin. On parle de courriers, qui auraient apporté des nouvelles peu favorables à la paix; on dit que notre ministre à Constantinople se plaint de la conduite du divan à son égard. Je vous donnerai des nouvelles plus détaillées par le prochain courrier, si toutefois celle-ci se confirme.

Le 27 octobre le cours des obligations d'état à 5 pour cent, était à Vienne de 75 7/16; les obligations de la banque de Vienne sont tombées à 35 1/2; le cours sur Augsbourg, argent de convention, à 250 pour cent.

Les journaux d'Allemagne nous sont arrivés ce matin pour les jours des 3 et 4 novembre. Nos nouvelles de Vienne vont jusqu'au 29 octobre. L'*Observateur* de ce jour continue de garder le silence le plus absolu sur les affaires d'Orient. Les autres journaux d'Allemagne confirment les nouvelles que nous avons données dans le *Précurseur* d'avant-hier. A Francfort on continuait cependant à nourrir quelque espoir de paix, fondé sur une dernière intervention de l'Angleterre et de l'Autriche. Il paraît que l'accord unanime des grandes puissances pour forcer la Porte à accéder sans réserve aux propositions de la Russie, a donné lieu aux mesures hostiles ordonnées par le Grand-Seigneur.

TRANSILVANIE. HERMANNSTADT, 18 octobre.

Des nouvelles de la Moldavie qu'on vient de recevoir à l'instant nous apprennent que les Turcs se sont avancés jusques sur les bords du Pruth. Depuis 15 jours les Russes ont également piqué leur camp sur les bords de ce fleuve, l'augmentation extraordinaire des troupes ottomanes dans les deux principautés avant inspiré des craintes pour la sûreté de la Bessarabie. Les avant-postes des deux armées sont absolument en présence. On observe comme en tems de guerre toute espèce de communications est sévèrement interdite. On porte à trente mille hommes les renforts arrivés récemment aux Turcs dans la seule Moldavie.

Mémoire sur les hôpitaux et les secours distribués à domicile aux indigens malades, par P. J. POLINIÈRE, docteur en médecine de la faculté de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes (1).

L'histoire des différentes méthodes imaginées par la bienfaisance pour rendre à la santé et au travail les indigens malades, exige de son auteur une grande sagacité, l'impartialité la plus scrupuleuse; et une étude profonde de la science si importante et si peu appréciée, qui a pour objet l'administration des secours publics. Ce genre difficile de recherches, paraît d'une aridité extrême; il promet peu de gloire et une grande célébrité, et les distinctions littéraires sont rarement le prix qu'obtiennent les savans qui lui consacrent leurs veilles. Travers bizarre de l'esprit humain! Un conquérant est appelé héros, et nous admirons d'autant plus, qu'il a été funeste aux hommes; à peine l'histoire conserve-t-elle le souvenir d'un roi ami de son peuple et des loix; celui qui nous plaît nous est souvent plus cher que celui qui nous sert, on ignore quel fut l'inventeur de la charrue, mais le nom d'Américon a traversé vingt-trois siècles et passera jusqu'à nos derniers neveux. Nous aimons ce qui nous amuse; naturellement paresseux, nous préférons au livre utile, mais qui nous demande une attention soutenue et l'exercice de la pensée, le livre frivole mais agréable, dans lequel l'esprit suit sans effort le développement d'une action intéressante.

Parmi les questions que les compagnies savantes proposent aux méditations des hommes instruits, il en est dont la solution a un but d'utilité générale; travailler à les résoudre, c'est bien mériter de la société. Telle est celle qui a été proposée par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville. Un hôpital offre-t-il à l'indigent malade plus de chances de guérison que les secours distribués à domicile. Ces institutions attendent-elles des améliorations, quels sont les moyens de les rendre plus utiles? Voilà les objets dont traite le mémoire de M. Polinière. Une vertu toute chrétienne a couvert le monde d'églises inconnues aux anciens hôpitaux; les établissemens de ce genre ont toujours été pour les divers gouvernemens, l'objet d'une protection et d'une sollicitude spéciale, et ceux qui s'occupent des grandes questions d'utilité publique et d'administration, et ceux que leur profession dévoue plus exclusivement au soulagement des maux qui alligent le corps de l'homme, ont combiné les efforts de l'expérience et du génie pour les porter au plus haut degré de perfection possible. Mais, est-il une seule des institutions humaines que les abus ne puissent dénaturer? Ceux qui se sont introduits dans le régime des hôpitaux, sont si grands, si funestes, qu'ils ont fait mettre en question l'utilité de ces asyles de la douleur. L'existence d'un hôpital-général est ou mal, mais un mal nécessaire.

L'Académie a couronné deux mémoires, celui de M. Polinière et celui de M. Ousel, l'un et l'autre sont imprimés, et le public jugera lequel des deux rivalis avait les titres les plus légitimes à la médaille qui lui a été décernée. Peut-être M. Polinière n'a-t-il pas donné assez de vie à ses idées, peut-être son style manque-t-il d'originalité, mais la plupart de ses lecteurs, et il en aura beaucoup, penseront qu'il a adopté celui qui convenait à un sujet peu susceptible, par lui-même, des ornemens de l'éloquence et des formes attrayantes d'une composition purement littéraire. Toutes les parties de la question proposée par l'Académie, sont bien traitées dans le mémoire de M. Polinière; cette excellente dissertation est écrite dans un bon esprit, point d'exagération, point de vues fausses, mais constamment une grande justesse d'expression et d'idées. Le savant et habile médecin, dont nous annonçons l'ouvrage et le succès, a judicieusement apprécié les avantages et les inconvéniens respectifs des hôpitaux et des secours distribués à domicile aux indigens malades. Les améliorations qu'il propose d'introduire dans le régime actuel des établissemens de cette nature, sont bien motivées et d'une vérité incontestable. L'idée fondamentale de son mémoire est que les hôpitaux et les secours donnés à domicile, sont deux moitiés d'un même corps, et doivent être régis par une même administration. L'un et l'autre de ces modes de soulagement de la classe indigente, n'atteint son but s'il existe isolément; il faut pour tirer, et des secours donnés à domicile, et des hôpitaux, toute l'utilité possible, les mettre dans une dépendance mutuelle et une parfaite harmonie. Voilà une grande vérité; les hommes qui pourraient ou déduire des conséquences utiles à la société, en reconnaissant l'évidence; ils avoueraient les abus et les abus resteraient.

X. X.

(1) A Lyon, au bureau du Journal, prix : 2 f. 50 c.

## LIBRAIRIE.

Nouveautés à vendre chez Joseph Targe, libraire, rue Lafont, n.<sup>o</sup> 4.

« Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France; par Guizot. 1 vol. in-8.

« L'Écolier, ou Raoul et Victor; par Mad. Guizot (auteur des Enfants, contes). 4 vol. in-12.

« L'Hermite de Londres, ou observations sur les mœurs et les usages des Anglais. Tome 3.<sup>e</sup>, in-12.

Le cabinet de lecture de J. Targe, composé d'environ dix-huit mille volumes, est chaque jour enrichi des nouveautés en tous genres. Le prix de l'abonnement, soit pour la ville, soit pour la campagne, est de 36 francs pour un an, 21 francs pour six mois, 12 francs pour trois mois, 4 francs 50 c. pour un mois.

Le prix de l'abonnement pour la lecture (faite au cabinet) des journaux, au nombre de quarante-six différens, est de 30 francs pour un an, 18 francs pour six mois, 10 francs pour trois mois, 4 francs pour un mois. Celui de l'abonnement pour la lecture des journaux au cabinet et des livres chez soi, n'est que de 48 francs pour un an, 27 francs pour six mois, 15 francs pour trois mois, 6 francs pour un mois. On peut se procurer au dit cabinet la lecture des livres à tant par volume, et celle des journaux à tant par séance. On reçoit à la librairie du sieur Targe les souscriptions pour tous les ouvrages nouveaux. Il se charge de faire venir promptement, de Paris ou d'ailleurs, tous les ouvrages qui lui sont demandés, au même prix que chez celui qui les vend.

## MUSIQUE.

Nous avons annoncé, dans nos précédens numéros, la romance du *Chien de l'Hospice*, paroles de M. Lambert, musique avec accompagnement de piano par M. Laffèche, ornée d'une très-jolie lithographie, par M. Ganod, peintre lyonnais. Le succès de cette romance, qui va toujours croissant, a décidé l'auteur à la publier avec accompagnement de guitare, ornée de la même gravure. Nous ne sommes pas étonnés de la réussite de ce petit poème, à laquelle la musique et la lithographie ont aussi beaucoup contribué. Un autre avantage est dans la moralité et la décence des paroles qui conviennent parfaitement à tous les pensionnaires. Cette romance, avec accompagnement de piano ou de guitare, se vend chez Cartoux, éditeur et marchand de musique, rue St-Côme, n.<sup>o</sup> 4, à Pentresol.

EFFETS PUBLICS du 6 novembre 1821.

Cinq pour cent cons. Jouis. du 22 Sept. 1821. — 89 f. 80 c. 70 e. 75c. 70c. 65c. 60c. 50c. 60c. 5. c. 8 1/2 f. 55c. 50c. 55c. 45c. 50c. 50c.

Reconn. de liq. au p. j. du 22 Sept. 1821. — 99 f. 20c. 40c. 45c. 40c. 45c. 50c. 45c.

Act. de la Banq. de Fr. J. du 1.<sup>er</sup> juillet 1821. — 1590 f.  
Obl. de la ville de Paris. Jouiss. de Oct. 1821. — 1265 f.